## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME BRIGITTE DEVESA

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 11 Décembre 2020

OBJET : CRCDC - participation financière du Département aux dépistages du cancer du côlon et du sein pour l'année 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'allouer au titre de l'exercice 2020 deux subventions de projet spécifique pour un montant total de 300 000 € au centre régional de coordination des dépistages des cancers Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, conformément au tableau annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions avec les gestionnaires de cette association conformément aux modèles types prévus à cet effet.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées